|  |
| --- |
| ***Légende d’utilisation du modèle « descriptif de marché »***  Les surbrillances jaunes correspondant à des mentions à compléter.  Les surbrillances grises correspondantes à des conseils/commentaires portés à l’attention du rédacteur. Ces mentions doivent être supprimées de votre descriptif de marché finalisé.  Les surbrillances bleues indiquent que le rédacteur du CSC doit effectuer un choix entre plusieurs écritures. La/les mention(s) non choisie(s) doit/doivent être supprimée(s) de votre descriptif de marché finalisé. |

|  |
| --- |
| **Service Public de Wallonie**  **Département de [à compléter]**  **Direction [à compléter]**  **Descriptif de marché visant à désigner un avocat**  **n° [à compléter]**  Un numéro de marché doit être attribué à chaque marché public. Ce numéro est attribué sur demande adressée par courriel à [support.simppa@spw.wallonie.be](mailto:support.simppa@spw.wallonie.be) |

Ce modèle de descriptif de marché est adéquat pour les marchés portant sur :

* des services juridiques exclus du champ d’application de la loi marché public du 17/06/2016 en vertu de son article 28, §1, al.1er, 4° (à savoir : la représentation légale et le conseil juridique dans le cadre d’une procédure contentieuse que ce soit devant les juridictions/les autorités publiques d’un état ou les juridictions/institutions internationales + le conseil juridique fourni en préparation d’une procédure contentieuse ou lorsqu’il existe des signes tangibles et de fortes probabilités selon lesquels la question sur laquelle porte le conseil fera l’objet d’une telle procédure - le lien avec un contentieux à venir ne peut toutefois pas être hypothétique)

**→ Ce modèle est donc adéquat pour les marchés de gestion de contentieux quel que soit le montant estimé de ces marchés.**

* des services juridiques non exclus du champ d’application de la loi marché public du 17/06/2016 en vertu de son article 28, §1, al.1er, 4° (à savoir : le conseil juridique en dehors de toute procédure contentieuse ou précontentieuse), pour autant que le montant estimé du marché soit inférieur à 30.000 euros.

**→Ce modèle est donc adéquat pour les marchés de consultance juridique dont le montant estimé est < 30.000 euros htva.**

**Pouvoir adjudicateur**

Les prestations détaillées ci-après sont commandées par la Région wallonne représentée par son Gouvernement, en la personne de [à compléter], Ministre de [à compléter] via la Direction générale [à compléter] - Département [à compléter] - Direction [à compléter].

**Renseignements**

La personne de contact pour toute information complémentaire est [à compléter par nom, prénom et courriel].

**Bases légales**

|  |
| --- |
| A) Choisissez A) s’il s’agit d’un marché portant sur du contentieux.  Art. 28, §1er, al.1er, 4° loi 17/06/2016 ; Art. 4, §4 ARP 18/04/2017 et Art. 125 ARP 18/04/2017. |

|  |
| --- |
| B) Choisissez B) s’il s’agit d’un marché portant sur de la consultance.  Art. 88 et 92 loi 17/06/2016 ; Art. 4, §3 ARP 18/04/2017. |

**Objet[[1]](#footnote-1)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A) Choisissez A) s’il s’agit d’un marché portant sur du contentieux.   |  | | --- | | A1) Choisissez A1) si vous avez rarement de nouveaux dossiers contentieux à gérer.  La mission de l’avocat sera de représenter la Région wallonne dans lesprocédures contentieuses relatives à/aux affaire(s) introduite(s) par citation(s) dont une copie est jointe en annexe au présent descriptif de marché. |  |  | | --- | | A2) Choisissez A2) si vous avez régulièrement de nouveaux dossiers contentieux à gérer. Cependant, vous ne pouvez recourir à A2) que si vous avez déjà au moins 1 contentieux à attribuer, autrement dit, un marché ne peut être lancé pour subvenir à un besoin hypothétique.  La mission de l’avocat sera de représenter la Région wallonne dans lesprocédures contentieuses ou précontentieuses à intervenir entre le [à compléter par une date] et le [à compléter par une date] dans la matière [à compléter] et gérée par la Direction générale [à compléter] - Département [à compléter] - Direction [à compléter]. |   Parallèlement aux procédures juridictionnelles ou en dehors de ces dernières, la mission comporte également l’intervention de l’avocat visant à une négociation éventuelle d’un accord transactionnel lorsqu’il est juridiquement possible, l’échange de courriers relatifs à ces opérations, les réunions nécessitées par ces opérations ainsi que la remise d’avis circonstanciés.  Le présent marché ne concerne pas les procédures devant la Cour de Cassation, la Cour Constitutionnelle, la Cour européenne des droits de l’Homme ou la Cour de Justice de l'Union européenne qui sont liés aux procédures contentieuses faisant l’objet du présent marché. Il inclut par contre, les questions préjudicielles à poser dans le cadre des litiges définis ci-dessus, moyennant l’accord préalable du pouvoir adjudicateur.  Pour les procédures devant la Cour de Cassation, la Cour Constitutionnelle, la Cour européenne des droits de l’Homme ou la Cour de Justice de l'Union européenne, il convient de procéder par marché distinct. Pour ces marchés, vous pouvez utiliser le présent modèle moyennant adaptation de l’objet du marché et suppression du paragraphe précédant. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| B) Choisissez B) s’il s’agit d’un marché portant sur de la consultance.   |  | | --- | | B1) Choisissez B1) s’il ne s’agit pas d’une consultation d’aide à la rédaction de textes normatifs.  La mission de l’avocat consiste en une consultation juridique dans la matière [à compléter] et plus précisément sur la question [à compléter]. |      |  | | --- | | B2) Choisissez B2) s’il s’agit d’une consultance d’aide à la rédaction de textes normatifs.  La mission de l’avocat consiste en une consultation juridique dans la matière [à compléter] et plus précisément sur une aide à la rédaction du texte normatif [à compléter par l’identification du texte + joindre le texte le cas échéant]. | |

**Choix de l’adjudicataire[[2]](#footnote-2)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A) Choisissez A) s’il s’agit d’un marché portant sur du contentieux.   |  | | --- | | A1) Choisissez A1) si vous ne souhaitez instaurer qu’un seul critère de choix, à savoir le prix.  Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura remis l’offre économiquement la plus avantageuse sur la base du prix (TVAC) sachant que le prix consiste en :  1/ un taux horaire forfaitaire unique.  OU 2/ en un forfait global couvrant l’exécution de l’ensemble de l’objet du présent marché.  OU 3/ la somme de quatre taux forfaitaires couvrant les différentes phases juridictionnelles potentielles d’un dossier, à savoir : mise en demeure (forfait I), phase pré-juridictionnelle (forfait II), 1ère instance (forfait III) et degré d’appel (forfait IV).  OU 4/ un forfait global pour gestion complète du contentieux devant le Conseil d’état. Le forfait étant attribué par procédure devant le Conseil d’Etat.  Si vous utilisez le présent modèle pour une procédure devant la Cour de Cassation, la Cour Constitutionnelle, la Cour européenne des droits de l’Homme ou la Cour de Justice de l'Union européenne, nous vous conseillons de procéder par « forfait global couvrant l’exécution de l’ensemble de l’objet du présent marché ». |  |  | | --- | | A2) Choisissez A2) si vous souhaitez instaurer plusieurs critères de choix.  Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura remis l’offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères suivants :  Critère 1 : Le prix (TVAC), sachant que le prix consiste en :  1/d’un taux horaire forfaitaire unique.  OU 2/d’un forfait global couvrant l’exécution de l’ensemble de l’objet du présent marché.  OU 3/de la somme des quatre forfaits couvrant les différentes phases juridictionnelles potentielles d’un dossier, à savoir : mise en demeure (forfait I), phase pré-juridictionnelle (forfait II), 1ère instance (forfait III) et degré d’appel (forfait IV).  OU 4/d’un forfait global pour gestion complète du contentieux devant le Conseil d’état. Le forfait étant attribué par procédure devant le Conseil d’Etat.  Si vous utilisez le présent modèle pour une procédure devant la Cour de Cassation, la Cour Constitutionnelle, la Cour européenne des droits de l’Homme ou la Cour de Justice de l'Union européenne, nous vous conseillons de procéder par « forfait global couvrant l’exécution de l’ensemble de l’objet du présent marché ».  [Indiquer la pondération de ce critère et la manière de l’évaluer, par exemple à l’aide d’une formule]  Vous n’êtes pas obligé de pondérer ou fixer le degré d’importance de vos critères de choix mais le pouvoir adjudicateur ne peut modifier le « poids » accordé aux critères de choix en cours de procédure. Cela serait contraire aux principes généraux fondateurs des marchés publics.  Critère 2 : [Indiquer le/les autre(s) critère(s) de choix souhaité(s) (exemples : la disponibilité, l’organisation/méthode de travail de l’avocat et de sa structure)]  [Indiquer leur pondération + la manière dont le pouvoir adjudicateur va apprécier ces critères + les documents qui doivent être joints à la soumission de l’avocat au regard de ce/ces critère(s) de choix] | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| B) Choisissez B) s’il s’agit d’un marché portant sur de la consultance juridique.   |  | | --- | | B1) Choisissez B1) si vous ne souhaitez instaurer qu’un seul critère de choix, à savoir le prix.  Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura remis l’offre économiquement la plus avantageuse sur la base sur la base du prix (TVAC) sachant que le prix consiste en :  1/ un taux horaire forfaitaire unique.  OU 2/ un forfait global couvrant l’exécution de l’ensemble de l’objet du présent marché. |  |  | | --- | | B2) Choisissez B2) si vous souhaitez instaurer plusieurs critères de choix.  Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura remis l’offre économiquement la plus avantageuse sur la base des éléments suivants :  Critère 1 : Le prix (TVAC), sachant que le prix consiste en :  1/ un taux horaire forfaitaire unique.  OU 2/ un forfait global couvrant l’exécution de l’ensemble de l’objet du présent marché.  [Indiquer la pondération de ce critère et la manière de l’évaluer, par exemple à l’aide d’une formule].  Vous n’êtes pas obligé de pondérer ou fixer le degré d’importance de vos critères de choix mais le pouvoir adjudicateur ne peut modifier le « poids » accordé aux critères de choix en cours de procédure. Cela serait contraire aux principes généraux fondateurs des marchés publics.  Critère 2 : [Indiquer le/les autre(s) critère(s) de choix souhaité(s) (exemples : la disponibilité, l’organisation/méthode de travail de l’avocat et de sa structure)]  [Indiquer leur pondération + la manière dont le pouvoir adjudicateur va apprécier ces critères + les documents qui doivent être joints à la soumission de l’avocat au regard de ce/ces critère(s) de choix] | |

Le prix doit comprendre tous les frais usuels ainsi que les frais de déplacement, à l’exception des éventuels débours.

**Modalité de réponse[[3]](#footnote-3)**

La réponse à la présente sollicitation doit parvenir au pouvoir adjudicateur à l’adresse électronique [à compléter] au plus tard pour le [à compléter-date] à [à compléter-heure] et doit indiquer :

|  |
| --- |
| A) le taux horaire forfaitaire unique offert (TVAC) |

|  |
| --- |
| B) le forfait global (TVAC) couvrant l’exécution de l’ensemble de l’objet du présent marché |

|  |
| --- |
| C) le montant (TVAC) de chaque forfait relatif aux différentes phases juridictionnelles potentielles d’un dossier, à savoir : mise en demeure (forfait I), phase pré-juridictionnelle (forfait II), 1ère instance (forfait III) et degré d’appel (forfait IV) et indiquer le total des forfaits I à IV (TVAC). |

|  |
| --- |
| D) le forfait global (TVAC) pour gestion complète du contentieux devant le Conseil d’état. |

[Si vous avez prévu d’autres critères de choix que le prix au présent document, indiquez ici les autres éléments réclamés à ce sujet. Ex : une note explicitant la disponibilité si vous avez prévu un critère « disponibilité »].

**Conditions du marché**

Les conditions du présent marché sont seules applicables à l’exclusion de toutes autres, sauf accord exprès écrit du pouvoir adjudicateur.

[Si vous avez choisi l’objet du marché A2), Indiquer : « La conclusion du présent marché ne prive pas la Région wallonne du droit d’attribuer à d’autres avocats, pendant la période indiquée ci-avant sous « objet », par le biais de la passation d’autres marchés publics distincts, des missions relevant des matières juridiques concernées par le présent marché et gérée par la Direction du Département de la Direction générale identifiée ci-avant sous « objet ».

Le pouvoir adjudicateur ne pouvant mesurer exactement l’étendue de son besoin quant au nombre de dossiers à attribuer endéans la période indiquée ci-avant sous « objet », la quantité minimale garantie en terme de commande s’élève à 1. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas confier plus de dossier qu’un seul à l’adjudicataire endéans cette période et ce dernier ne pourra prétendre à aucun dédommagement quelconque de ce fait. ».

**Confidentialité**

Les soumissionnaires sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de la passation du marché [en cas de marché portant sur du contentieux, indiquer : « c’est notamment le cas pour les citations et requêtes jointes au présent descriptif de marché »] [si votre marché porte sur de la consultance relative à de l’aide à l’écriture de texte normatifs, indiquer : « c’est notamment le cas pour le texte normatif en projet, joint au présent descriptif de marché]. Il en va de même pour l’adjudicataire en cours d’exécution du marché. En toute hypothèse, ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l’autorisation écrite du pouvoir adjudicateur.

**Modalités de paiement**

L’adjudicataire sera payé après service fait et accepté. Aucune provision, ni avance ne sera constituée pour des services encore à prester.

|  |
| --- |
| A) Le prix du marché est payé en une fois après son exécution complète. |

|  |
| --- |
| B) Le prix du marché est payé par acomptes au fur et à mesure des prestations effectuées, [indiquer les modalités relatives au paiement d’acomptes]. |

Pour être payé, l’adjudicataire doit obligatoirement joindre à sa facture un état détaillé des frais et honoraires [indiquer en cas de contentieux : et, le cas échéant, les sommes déduites correspondant aux indemnités de procédure reçues ou à recevoir]. Cet état indiquera très clairement, pour chaque prestation, au minimum :

* le nom et les références du dossier (références du client) ;
* la date de la prestation ;
* le nom de l’avocat ;
* le type de prestation avec un bref descriptif (exemples: analyse - recherche juridique quant à.., rédaction de la consultation/conclusion, déplacement de.. à .., entretien téléphonique avec Monsieur Y ", etc.)
* [Si vous procédez par tarif horaire forfaitaire unique, indiquer : la durée de la prestation (exprimée en minutes et en heures)

Le paiement des prestations effectuées intervient dans un délai de trente jours de calendrier à compter de la réception de la prestation (cf. rubrique ci-dessous) pour autant que le pouvoir adjudicateur ait été mis en possession de la facture dressée conformément aux prescriptions indiquées ci-avant.

Le retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure, la débition d’un intérêt conventionnel identique à celui renseigné à l’article 69 de l’AR du 14 janvier 2013.

Les factures sont doivent [Indiquer les modalités de transmission de facture propres à votre DG/SG, à savoir : à qui transmettre – comment transmettre (ex : par envoi postal ou mail) – sous quelle forme (ex : facture originale ou copie scannée].

**Réception**

A défaut de contestation écrite dans les 30 jours de la fin des prestations, celles-ci sont considérées comme acceptées définitivement et donc réceptionnée.

**Droit applicable et juridictions compétentes**

Le marché est régi par le droit belge. Tout litige relatif à l’interprétation ou à l’exécution du présent marché est de la compétence des juridictions de Namur.

Le [à compléter - date]

Pour la Région wallonne,

[Signature]

Pour savoir qui doit signer le descriptif de marché, il faut s’en référer à l’AGW du 8/10/2009 relatif aux délégations de pouvoirs aux agents statutaires du Service public de Wallonie.

1. Le contenu de cette rubrique est une proposition qui peut être modalisée/précisée en fonction de vos besoins. [↑](#footnote-ref-1)
2. Veillez à la cohérence de vos choix eu égard au contenu de la rubrique « objet ». [↑](#footnote-ref-2)
3. Veillez à la cohérence de vos choix eu égard au contenu des rubriques « objet » et « choix de l’adjudicataire ». [↑](#footnote-ref-3)